

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, SPECIALITE  
CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES**

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, SPECIALITE  
ELECTROMECHANICIEN MARINE**

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, SPECIALITE  
CULTURES MARINES**

**E51 FRANÇAIS**

**(Durée : 2 h 30 min)**

---

*L'usage du dictionnaire et de la calculatrice est interdit*

***Tournez la page SVP***

**Objet d'étude: Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'Homme et son rapport au monde à travers la littérature et les autres arts.**

**Document 1**

*Créon, roi de Thèbes a interdit que l'on enterre Polynice afin que ce dernier serve d'exemple pour toute personne qui se révolterait. Antigone, sœur de Polynice a désobéi à l'ordre de son oncle.*

*Les gardes sont sortis, précédés par le petit page  
Créon et Antigone sont seuls l'un en face de l'autre.*

CREON: Pourquoi as-tu tenté d'enterrer ton frère.

ANTIGONE: Je le devais.

CREON : Je l'avais interdit.

ANTIGONE , *doucement*: Je le devais tout de même. Ceux qu'on n'enterre pas errent éternellement sans jamais trouver de repos. Si mon frère vivant était rentré harassé d'une longue chasse, je lui aurais enlevé ses chaussures, je lui aurais fait à manger, je lui aurais préparé son lit.... Polynice aujourd'hui a achevé sa chasse. Il rentre à la maison où mon père et ma mère, et Étéocle aussi, l'attendent. Il a le droit au repos.

CREON : C'était un révolté et un traître, tu le savais.

ANTIGONE : C'était mon frère.

CREON : Tu avais entendu proclamer l'édit aux carrefours, tu avais lu l'affiche sur tous les murs de la ville ?

ANTIGONE : Oui.

CREON : Tu savais le sort qui était promis à celui quel qu'il soit, qui oserait lui rendre les honneurs funèbres ?

ANTIGONE : Oui, je le savais.

CREON : Tu as peut-être cru que d'être la fille d'Oedipe, la fille de l'orgueil d'Oedipe, c'était assez pour être au-dessus de la loi.

ANTIGONE : Non, je n'ai pas cru cela.

CREON : La loi est d'abord faite pour toi, Antigone, la loi est d'abord faite pour les filles des rois !

ANTIGONE : Si j'avais été une servante en train de faire sa vaisselle, quand j'ai entendu lire l'édit, j'aurais essuyé l'eau grasse de mes bras et je serais sortie avec mon tablier pour aller enterrer mon frère.

CREON : Ce n'est pas vrai. Si tu avais été une servante, tu n'aurais pas douté que tu allais mourir et tu serais restée à pleurer ton frère chez toi. Seulement tu as pensé que tu étais de race royale, ma nièce et la fiancée de mon fils, et que, quoi qu'il arrive, je n'oserais pas te faire mourir.

ANTIGONE : Vous vous trompez. J'étais certaine que vous me feriez mourir au contraire.

Jean Anouilh, *Antigone*, 1944.

Nota : Cette pièce a été jouée pour la première fois à Paris sous l'occupation nazie, en 1944.

## Document 2

|                            |                             |                            |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Monsieur le Président      | Depuis que je suis né       | Je mendierai ma vie        |
| Je vous fais une lettre    | J'ai vu mourir mon père     | Sur les routes de France   |
| Que vous lirez peut-être   | J'ai vu partir mes frères   | De Bretagne en Provence    |
| Si vous avez le temps      | Et pleurer mes enfants      | Et je dirai aux gens       |
| Je viens de recevoir       |                             |                            |
| Mes papiers militaires     | Ma mère a tant souffert     | Refusez d'obéir            |
| Pour partir à la guerre    | Qu'elle est dedans sa tombe | Refusez de la faire        |
| Avant mercredi soir        | Et se moque des bombes      | N'allez pas à la guerre    |
|                            | Et se moque des vers        | Refusez de partir          |
| Monsieur le Président      |                             |                            |
| Je ne veux pas la faire    | Quand j'étais prisonnier    | S'il faut donner son sang  |
| Je ne suis pas sur terre   | On m'a volé ma femme        | Allez donner le vôtre      |
| Pour tuer des pauvres gens | On m'a volé mon âme         | Vous êtes bon apôtre       |
|                            | Et tout mon cher passé      | Monsieur le Président      |
| C'est pas pour vous fâcher |                             |                            |
| Il faut que je vous dise   | Demain de bon matin         | Si vous me poursuivez      |
| Ma décision est prise      | Je fermerai ma porte        | Prévenez vos gendarmes     |
| Je m'en vais désertier.    | Au nez des années mortes    | Que je n'aurai pas d'armes |
|                            | J'irai sur les chemins      | Et qu'ils pourront tirer   |

Boris Vian, « Le déserteur », 1954.  
( Paroles : Boris Vian; Musique Harold Berg )

Nota : cette chanson a été enregistrée chantée le jour de la défaite française de Dien Bien Phû, au Vietnam, mettant fin à la fin d'Indochine (1946-1954).

## **Compétences de lecture (valeur = 10)**

### **Présentation du corpus**

1. Présenter le corpus en montrant que les documents proposent des points de ressemblance et de différence. (valeur = 3)

### **Analyse et interprétation**

#### **2. Document 1**

Antigone et Créon affichent deux points de vue totalement opposés. Préciser lesquels. Analyser la stratégie argumentative de chacun (figures de style, champs lexicaux, types de phrases, procédés de l'opposition....). (valeur = 4)

#### **3. Document 2**

Montrer en vous appuyant sur les procédés de persuasion (figures de style, champs lexicaux, types de phrases...) que le narrateur cherche à rallier le lecteur à sa cause. (valeur = 3)

## **Compétences d'écriture (valeur = 10)**

Selon vous, existe-t-il encore des causes qui méritent de désobéir à la loi ?

Vous exprimerez votre point de vue dans un développement structuré d'une quarantaine de lignes, en vous appuyant sur les documents du corpus, vos lectures de l'année et vos connaissances personnelles (littérature, cinéma, musique, peinture, photographie, expériences personnelles, BD....).

*Nota :*

*1) Aucun document n'est autorisé.*

*2) Délits de fraude : "Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examen sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics."*

